



# BRED

## BANQUE POPULAIRE

Paris, le 15 décembre 2015

DEPARTEMENT PRETS ET CREDITS  
Service Gestion Clients : 8093 C  
4 Route de la Pyramide  
75012 PARIS  
FAX 01 48 98 60 30  
ET MR REVELLAT  
NUMERO DE COMPTE : 00217024514  
NUMERO DE DOSSIER : 6259205

ME FAX 01 40 06 49 92

MAITRE,

Suite à votre demande, nous vous informons que le montant du remboursement anticipé (total ou partiel) du prêt, après paiement de toutes vos échéances (\*\*), jusqu'au 22 12 2015 s'élèvera à :

Capital restant dû		EUR .....	441 000,00
Charges de franchise		EUR .....	
Indemnité de résiliation	0,000%	EUR .....	
Intérêts courus	2,700%	EUR .....	554,57
Echéance(s) impayée(s)		EUR .....	+ 2990,89
Autre montant dû (*)		EUR .....	
<b>Soit la somme de</b>		<b>EUR .....</b>	<b>444 545,46</b>

Sous réserve que toutes les échéances antérieures aient été honorées.  
Cette somme doit nous parvenir, au plus tard, le 30122015.  
Passé cette date, un nouveau décompte devra nous être réclamé.

Nous vous remercions de nous adresser :

- Un chèque du montant de la somme due indiquée ci-dessus à l'ordre de la BRED Banque Populaire (ne pas utiliser de sigle, inscrire le nom de notre établissement en toutes lettres).
- OU, l'autorisation de débiter votre compte du montant de la somme due.

Etude Notariale, virement à effectuer sur le compte :

RIB..... 10107 00228 00970003392 39  
IBAN..... FR76 1010 7002 2800 9700 0339 239  
BIC..... BREDFRPPXXX

Si le prêt est assorti d'une garantie réelle (hypothèque, etc...), vous voudrez bien nous préciser si, après total remboursement du prêt, il conviendra de procéder à la mainlevée de la garantie. A défaut de précision sur ce point, cette formalité sera effectuée ultérieurement sur votre demande expresse.

Nous vous prions d'agréer, MAITRE, l'expression de nos sentiments distingués.

**(\*\*) Attention, le compte de votre client doit être provisionné pour le règlement de(s) échéances jusqu'au 22 décembre 2015**



**OFFRE PRÉALABLE DE PRÊT IMMOBILIER**  
(art. L312-1 et suivants du code de la consommation)

N° dossier : 2014149831

Date : 23 octobre 2014

**Offre valable 30 jours à compter de sa réception**

La BRED Banque Populaire, ci-après désignée le « Prêteur », fait aux personnes ci-dessous désignées par « L'Emprunteur », la présente offre de prêt aux conditions générales annexées et aux conditions particulières ci-après :

**CONDITIONS PARTICULIÈRES**

**EMPRUNTEUR**

Madame REVELLAT née STROPIANO EVELYNE  
Née le 15/02/1961 à GRENOBLE (38)  
Demeurant 129 BOULEVARD PASTEUR 94360 BRY SUR MARNE FRANCE

Et Monsieur REVELLAT PHILIPPE  
Né le 28/12/1960 à ORSAY (91)  
Demeurant 129 BOULEVARD PASTEUR 94360 BRY SUR MARNE FRANCE

**OBJET DU FINANCEMENT**

- Achat Immobilier d'un montant de 506 000,00 EUR

Apport en compte courant d'associé de Mr et Mme REVELLAT sur la SCI REVELLAT-PERROQUETS en vue de l'acquisition par cette dernière du bien sis 33 rue des Perroquets 94350 VILLIERS-SUR-MARNE  
Bien sis 33 RUE DES PERROQUETS 94350 VILLIERS SUR MARNE FRANCE

**PLAN DE FINANCEMENT**

COÛT DU PROGRAMME		FINANCEMENT DU PROGRAMME	
Libellé	Montant (EUR)	Libellé	Montant (EUR)
Montant de l'opération	506 000,00	Apport personnel	28 053,99
Frais	59 818,99	Subventions	0,00
Frais de notaire	0,00	Prêt(s) demandé(s)	441 000,00
		Autre(s) prêt(s) *	96 765,00
<b>TOTAL</b>	<b>565 818,99</b>	<b>TOTAL</b>	<b>565 818,99</b>

\* Autre(s) prêt(s) demandé(s) par les Emprunteurs :

Organisme prêteur	Nature	Montant	Durée	Montant de l'échéance
BRED	Prêt immobilier	96 765,00 EUR	240 mois	531,83 EUR

Paraphe(s)



## CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT PROPOSÉ - PRET RELAIS (0006259205)

### PRET RELAIS

Capital emprunté : 441 000,00 EUR

Durée maximum : 24 mois.

#### ◆ COÛT TOTAL DU CRÉDIT :

TEG de 4,54 % par an soit un taux trimestriel de 1,14 % composé de :

- Intérêts du crédit : 23 814,00 EUR, calculés au taux fixe de 2,70 % l'an, hors assurance.
- Frais de dossier : 0,00 EUR
- Frais de garantie : 7 197,12 EUR

Coût total du crédit sans assurance décès : 31 011,12 EUR

#### ◆ REMBOURSEMENT DU CRÉDIT :

Le capital prêté devra être remboursé lors de la cession du bien désigné au paragraphe GARANTIES, et au plus tard dans 24 mois à compter de la première utilisation des fonds.

A l'expiration de la durée du crédit, le capital emprunté et la dernière échéance d'intérêts devront être intégralement remboursés au Prêteur. A cette date, sans autre avis de débit, le remboursement sera effectué par débit du compte n°217024514, domicilié .

Par dérogation aux Conditions Générales, les intérêts seront perçus par le Prêteur trimestriellement et à terme échu, pour la première fois, trois mois après mise à disposition des fonds, le 5 du mois.

Par dérogation aux Conditions Générales, le Prêteur ne pourra pas percevoir d'indemnité au titre du remboursement anticipé du Prêt Relais suite à la cession du bien mentionné ci-dessus.

Le remboursement anticipé suite à la cession dudit bien devra s'accompagner du paiement des intérêts et cotisations d'assurance dus à cette date.

- ◆ **ASSURANCE EMPRUNTEUR EN DÉLÉGATION APRIL** Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, à hauteur de 100,00 %, sur la tête de Madame REVELLAT née STROPIANO EVELYNE.  
Au taux moyen de 0,52 % l'an.

L'assuré déclare avoir pris connaissance des conditions de couverture et des exclusions figurant dans la notice de l'assurance.

- ◆ **ASSURANCE EMPRUNTEUR EN DÉLÉGATION APRIL** Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, à hauteur de 100,00 %, sur la tête de Monsieur REVELLAT PHILIPPE.  
Au taux moyen de 0,47 % l'an.

L'assuré déclare avoir pris connaissance des conditions de couverture et des exclusions figurant dans la notice de l'assurance.

#### ◆ AUTRES GARANTIES :

##### ENGAGEMENT IRRÉVOCABLE DU NOTAIRE DE VERSER LE PRODUIT DE LA VENTE OBJET DU RELAIS

129, boulevard Pasteur - 94360 BRY-SUR-MARNE

##### HYPOTHÈQUE

En deuxième rang et sans concours sur le bien sis 129 BOULEVARD PASTEUR 94360 BRY SUR MARNE FRANCE, à hauteur de 441 000,00 EUR en principal.

#### ◆ MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT :

**L'apport personnel devra être décaissé en premier, avant toute demande d'utilisation du prêt bancaire.**

Le décaissement est subordonné à :

- la réception par le Prêteur de tous les exemplaires signés de la présente offre,
- la réception par le Prêteur de tous les justificatifs liés au financement,
- la réception par le Prêteur de tous les documents en bonne et due forme nécessaires à la régularisation des garanties prévues ci dessus

Paraph(e)



Le décaissement sera effectué sur appel de fonds du Notaire.

N° dossier : 2014149831

### ACCEPTATION DE L'OFFRE

L'Emprunteur, le Co-emprunteur et les Cautions éventuelles ne peuvent accepter l'offre préalable qu'à partir du onzième jour suivant sa réception, ce dernier étant exclu du calcul.

Les soussignés, l'Emprunteur, le Co-emprunteur et les Cautions éventuelles, déclarent avoir reçu par voie postale la présente offre en date du ..... 25-10-2014 ..... et l'accepter après avoir pris connaissance des conditions particulières et générales.

Les soussignés reconnaissent avoir bénéficié, conformément à l'article L312-10 du Code de la Consommation, d'un délai minimal de 10 jours avant d'accepter la présente offre.

Les soussignés déclarent également être en possession d'un exemplaire de cette offre, du(des) tableau(x) d'amortissement ainsi que de la notice comportant les extraits des conditions générales de l'assurance.

Les soussignés déclarent également avoir indiqué au prêteur que le crédit sollicité n'a pas pour objet une opération de regroupement de crédits.

J'autorise expressément le Prêteur à communiquer des informations confidentielles me concernant à des tiers dans les limites de l'article L511-33 du Code Monétaire et Financier.

L'Emprunteur

Fait à ..... Bry Sur Naine .....

Le ..... 5 / 11 / 2014 .....

Lu et approuvé (\*)

Signature de l'Emprunteur

*Lu et approuvé*

Le Co-emprunteur

Fait à ..... Bry / NAINES .....

Le ..... 5 / 11 / 2014 .....

Lu et approuvé (\*)

Signature du Co-emprunteur

*Lu et approuvé*

(\*) Mention manuscrite